

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marché < 90000€

1 - IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

Commune de Cunlhat
2 Grande Rue-BP16
63590 CUNLHAT
Tel. : 04 73 72 07 00
E-mail : cunlhat.mairie@wanadoo.fr

2 - REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR:

Madame FACY Chantal Maire de CUNLHAT

3 - OBJET DU MARCHÉ ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

Voirie communale programme 2022

4 - DELAI D'EXECUTION :

Septembre Octobre 2022

5- TYPE DE PROCEDURE :

Procédure adaptée (article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016)

6 - DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES :

16 mai 2022 à 12 heures

7- CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les candidats intéressés pourront obtenir gratuitement le dossier de consultation sur demande écrite formulée par courrier ou e-mail à l'adresse de la Mairie

8 - ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE ENVOYÉES :

MAIRIE de Cunlhat
2, Grande Rue BP 16
63590 CUNLHAT
cunlhat.mairie@wanadoo.fr

9 - MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Les candidats transmettront leur dossier sous pli cacheté portant la mention « ne pas ouvrir-consultation voirie communale programme 2022»

Renseignements complémentaires : MAIRIE de Cunlhat - 2, Grande Rue -BP 16 - 63590 CUNLHAT cunlhat.mairie@wanadoo.fr

10 - DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION :

05 avril 2022



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CUNLHAT
2 Grande Rue BP 16 63590 CUNLHAT

Tél. 04 73 72 07 00

MARCHE DE TRAVAUX

Procédure adaptée

Passé en application de l'article R2123-1 Du Code de la
Commande Publique

OBJET du Marché :

Travaux
DE VOIRIE COMMUNALE PROGRAMME 2022

Remise des offres

Date limite de réception des offres
Le Lundi 16 mai 2022 à 12 heures

COMMUNE DE CUNLHAT

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Programme travaux de voirie communale année 2022

ARTICLE 1er - CONTRACTANT :

Je, soussigné,

domicilié à

agissant pour le nom et le compte de la société :

numéro SIRET :

numéro d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :

après avoir pris connaissance du cahier des charges définies par les articles suivants, m'engage sans réserve, à produire les documents mentionnés aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics, à exécuter les prestations du présent contrat dans les conditions définies ci-dessous. L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHE :

Le programme d'entretien routier concerne les travaux nécessaires pour :

travaux de voiries sur les chemins de Sagne, Cammas, Beauregard, Le Coin, La Vironne Lossedat, Terrol, La Croix Noire, La Croix de l'OLme, Les Faidides Issartel, Vironne, Les Faidides...

- Purge de chaussée.
- Délignement d'accotement
- Fourniture, transport et mise en œuvre de grave émulsion pour reprofilage
- Fourniture, transport et mise en œuvre d'un revêtement bicouche

ARTICLE 3 - DESIGNATION DES LOTS :

ENDUIT BICOUCHE :

Ce prix rémunère le mètre carré d'enduit, selon les prescriptions du CCTP et comprend :

- l'étude de formulation et la proposition du type d'enduit en fonction de l'analyse visuelle du support.
- le balayage, délignement d'accotement,
- la fourniture, les reprises, le transport et la mise en œuvre des matériaux :
 - Dosage indicatif / m²
 - Granulats : 6/10 dosage 7 à 8 l

- Emulsion de bitume à 69 %
- Dosage 1,1 kg + 1,5 kg

FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE GRAVE EMULSION 0/10 REPROFILAGE :

Ce prix rémunère la fourniture le transport et la mise en œuvre de la grave émulsion 0/10 pour reprofilage de chaussée en mi largeur ou pleine largeur selon les cas à raison de 40 à 60 kg/m² ou de 80 à 100 kg/m² selon les cas. Il comprend :

- la préparation du support délimitation d'accotement nettoyage de chaussée
- Le tonnage à prendre en compte sera la somme des poids nets résultant des bons de pesée, ainsi que des matériaux non déversés sur la chaussée lors de la mise en œuvre.

ARTICLE 4 – DELAIS DE REALISATION DES TRAVAUX :

1. date de programmation

- septembre 2022

2. pénalités pour retard d'exécution

Une pénalité financière de 50 euros sera appliquée par jour calendaire à partir des dates limites respectivement affichées ci-dessus en nota bene pour le lot.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de résilier ce contrat sans indemnité si l'entrepreneur, ayant été mis en demeure d'exécuter les travaux afférents à chaque lot par lettre recommandée avec accusé de réception, ne procède à leur réalisation dans un délai de 15 jours après la date de réception de mise en demeure.

ARTICLE 5 - RECONNAISSANCE DU SUPPORT :

L'entrepreneur prendra toutes les dispositions nécessaires, en se rendant sur les différentes sections de travaux, pour identifier les conditions d'accès, la nature du support et les contraintes de réalisation avant la remise de son offre.

ARTICLE 6 - SIGNALISATION DE CHANTIER :

Les travaux seront réalisés hors circulation.

En phase chantier, la fourniture et la mise en œuvre de la signalisation temporaire conforme et adaptée est à la charge de l'entreprise

L'entrepreneur prendra toutes les mesures d'ordre et de sûreté propres à prévenir tout accident et en particulier assurera la signalisation diurne et nocturne du chantier, conformément aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, en date du 24 Novembre 1967 modifiée par l'arrêté ministériel du 22 Septembre 1981 ainsi qu'aux prescriptions ministérielles qui pourraient intervenir pendant la durée des travaux et aux prescriptions des ordres de service du maître d'œuvre.

L'entrepreneur sera entièrement responsable des accidents ou dommages causés aux tiers ou à son personnel par l'inobservation des mesures de sécurité ; à cet égard, il ne pourra présenter aucun recours contre l'Administration au sujet des conséquences éventuelles des accidents pouvant survenir, et il devra se substituer à l'Administration et la couvrir entièrement dans tout recours résultant d'une faute de la part de lui-même ou de ses agents dans l'exécution du travail ou dans la façon d'appliquer les règlements en vigueur.

Les ordres donnés par l'Administration pour renforcer et améliorer la sécurité publique ne diminueront en rien la responsabilité de l'entrepreneur.

L'entrepreneur ne pourra élever aucune réclamation ni éluder les obligations du marché, ni prétendre à indemnité, en raison de la gêne et des sujétions que lui causeront la présence, aux abords ou dans l'emprise de ses chantiers, de chantiers organisés pour l'exécution de travaux privés ou publics étrangers à la présente entreprise

ARTICLE 7 – QUALITE ET CONTRÔLE DES MATERIAUX :

Les produits et matériaux seront fournis par l'entrepreneur et devront être conformes aux normes en vigueur.

☞ **Produits bitumineux :**

- *Émulsion de bitume 69 % : norme EN 12,591*
Elle sera de type cationique classe ECR 69 % issue d'un bitume pur 180-200

☞ **Granulats :**

- *Gravillon pour enduit superficiels d'usure : norme EN 13043*
Caractéristiques : gravette lavée 4/6 et 6/10

☞ **Grave :**

- *Grave émulsion 0/10, norme NF P98-121*

ARTICLE 8 – JUGEMENT DES OFFRES :

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues au code de la Commande Publique par le maître de l'ouvrage. Les critères d'attribution du marché, par ordre décroissant, sont :

Le prix des prestations : 40 %

La valeur technique : 40%

Le délai d'intervention : 20 %

L'instance chargée des procédures de recours, introduites sur le fondement de l'article L551-1 du Code de Justice Administrative avant conclusion du contrat et/ou de l'article R. 421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de l'offre, est le tribunal administratif de Clermont.

ARTICLE 9 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES :

Les propositions doivent être présentées en langue française, et le marché sera conclu en euros.

Le dossier de candidature comprendra :

- 1) les déclarations, certificats et attestations prévus à l'article 2143-3 du Code de la commande Publique
- 2) la lettre de candidature (imprimé DC1)
- 3) déclaration du candidat (imprimé DC2)
- 4) attestation d'assurances

Les moyens humains et matériels et les capacités professionnelles et techniques du candidat.

Les offres seront présentées sous enveloppe cachetée portant la mention « offre pour les travaux de voirie 2021 ». L'enveloppe portera l'adresse suivante : Mairie de Cunlhat, 2 grande Rue BP 16, 63590 CUNLHAT.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : lundi 16 mai 2022 à 12 heures.

Le candidat est réputé avoir pris connaissance de l'ensemble des documents du marché et s'être rendu sur les lieux

L'entreprise ne pourra donc de prévaloir, sans aucun prétexte, d'une mauvaise connaissance du site pour réclamer quelque supplément de rémunération que ce soit.

Le candidat déclare accepter les termes du présent règlement de consultation sans aucune modification.

Fait en un seul original,
à _____, le _____

Mention(s) manuscrites(s) "lu et approuvé"

Signature(s) de l'(des)entrepreneur(s)
représentant légal de l'entreprise.

CUNLHAT MAIRIE

TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE 2022

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

DESIGNATION	U.	Q.	P.U en €	Montant
Chemin De Sagne (130 m *3 m)				
délimitation d'accotement	ml	260.00		
	T			0.00
Exécution d'un revêtement bicouche	m ²	390.00		0.00
Montant H.T				0.00
T.V.A 20%				0.00
Montant T.T.C				0.00
Chemin de Cammas (40*3,5m)				
délimitation d'accotement	ml	80.00		0.00
	T			0.00
Exécution d'un revêtement bicouche	m ²	140.00		0.00
Montant H.T				0.00
T.V.A 20%				0.00
Montant T.T.C				0.00
Chemin de Beauregard (120*3 m)				
délimitation d'accotement	ml	240.00		0.00
Fourniture, transport et mise en œuvre de grave émulsion pour reprofilage (50 Kg/m ²).	T			0.00
Exécution d'un revêtement bicouche	m ²	360.00		0.00
Montant H.T				0.00
T.V.A 20%				0.00
Montant T.T.C				0.00
Chemin Le Coin (200*4 m)				
délimitation d'accotement	ml	400.00		0.00
Fourniture, transport et mise en œuvre de grave émulsion pour reprofilage (50 Kg/m ²)	T			0.00
Exécution d'un revêtement bicouche	m ²	800.00		0.00
Montant H.T				0.00
T.V.A 20%				0.00
Montant T.T.C				0.00
Chemin de la Vironne Montée (166*3,5 m)				
délimitation d'accotement	ml	332.00		0.00
Fourniture, transport et mise en œuvre de grave émulsion pour reprofilage (50 Kg/m ²)	T			0.00
Exécution d'un revêtement bicouche	m ²	581.00		0.00
Montant H.T				0.00
T.V.A 20%				0.00
Montant T.T.C				0.00

Chemin de Lossedat(500*3,5 m)				
délignement d'accotement	ml	100.00		0.00
Fourniture, transport et mise en œuvre de grave émulsion pour reprofilage (50 Kg/m ²).	T			0.00
Exécution d'un revêtement bicouche	m ²	175.00		0.00
Montant H.T				0.00
T.V.A 20%				0.00
Montant T.T.C				0.00
Chemin de Terrol(20*3,5 m)				
délignement d'accotement	ml	40.00		0.00
Fourniture, transport et mise en œuvre de grave émulsion pour reprofilage (50 Kg/m ²)	T			0.00
Exécution d'un revêtement bicouche	m ²	70.00		0.00
Montant H.T				0.00
T.V.A 20%				0.00
Montant T.T.C				0.00
Chemin la Croix noire (10*3)				
délignement d'accotement	ml	20.00		0.00
Fourniture, transport et mise en œuvre de grave émulsion pour reprofilage (50 Kg/m ²)	T			0.00
Exécution d'un revêtement bicouche	m ²	30.00		0.00
Montant H.T				0.00
T.V.A 20%				0.00
Montant T.T.C				0.00
Chemin la Croix de l'Olme (550*3)				
délignement d'accotement	ml	1100.00		0.00
Fourniture, transport et mise en œuvre de grave émulsion pour reprofilage (50 Kg/m ²)	T			0.00
Exécution d'un revêtement bicouche	m ²	1650.00		0.00
Montant H.T				0.00
T.V.A 20%				0.00
Montant T.T.C				0.00
Chemin des Faidides Issartel(40*3)				
délignement d'accotement	ml	80.00		0.00
Mise en forme	m ²	120.00		0.00
Couche imprégnation	m ²	120.00	240.00	
Exécution d'un revêtement bicouche	m ²	120.00		0.00
Montant H.T				0.00
T.V.A 20%				0.00
Montant T.T.C				0.00
Chemin de Vironne (200*3.50)				
délignement d'accotement	ml	400.00		0.00
Fourniture, transport et mise en œuvre de grave émulsion pour reprofilage (50 Kg/m ²)	T	55.00		0.00
Exécution d'un revêtement bicouche	m ²	700.00		0.00
Montant H.T				0.00
T.V.A 20%				0.00
Montant T.T.C				0.00
Chemin des Faidides tixier (60*3.50)				

délimitation d'accotement	ml	120.00	0.00
Fourniture, transport et mise en œuvre de grave émulsion pour reprofilage (50 Kg/m ²)	T	15.00	0.00
Exécution d'un revêtement bicouche	m ²	210.00	0.00
Montant H.T			0.00
T.V.A 20%			0.00
Montant T.T.C			0.00
Chemin des Chapioux (50*3.50)			
délimitation d'accotement	ml	100.00	0.00
Fourniture, transport et mise en œuvre de grave émulsion pour reprofilage (50 Kg/m ²)	T	15.00	0.00
Exécution d'un revêtement bicouche	m ²	175.00	0.00
Montant H.T			0.00
T.V.A 20%			0.00
Montant T.T.C			0.00
Chemin de Chabrol montée(530*3.50)			
délimitation d'accotement	ml	1060.00	0.00
Fourniture, transport et mise en œuvre de grave émulsion pour reprofilage (50 Kg/m ²)	T	150.00	0.00
Exécution d'un revêtement bicouche	m ²	1855.00	0.00
Montant H.T			0.00
T.V.A 20%			0.00
Montant T.T.C			0.00
Chemin de Chardy 75+(2.5*2)+80*3.5)			
délimitation d'accotement	ml	315.00	0.00
Fourniture, transport et mise en œuvre de grave émulsion pour reprofilage (50 Kg/m ²)	T	30.00	0.00
Exécution d'un revêtement bicouche	m ²	360.00	0.00
Montant H.T			0.00
T.V.A 20%			0.00
Montant T.T.C			0.00
Chemin de la Vironne à Chalendrat 91*3			
délimitation d'accotement	ml	182.00	0.00
Fourniture, transport et mise en œuvre de grave émulsion pour reprofilage (50 Kg/m ²)	T	20.00	0.00
Exécution d'un revêtement bicouche	m ²	273.00	0.00
Montant H.T			0.00
T.V.A 20%			0.00
Montant T.T.C			0.00
Chemin de Petit Verdier 300*3.50			
délimitation d'accotement	ml	600.00	0.00
Fourniture, transport et mise en œuvre de grave émulsion pour reprofilage (50 Kg/m ²)	T	85.00	0.00
Exécution d'un revêtement bicouche	m ²	1050.00	0.00
Montant H.T			0.00
T.V.A 20%			0.00
Montant T.T.C			0.00
Rue Gratt Pach 103*3			
délimitation d'accotement	ml	206.00	0.00
Fourniture, transport et mise en œuvre de grave émulsion pour reprofilage (50 Kg/m ²)	T	25.00	0.00

Exécution d'un revêtement bicouche	m ²	309.00	0.00
Montant H.T			0.00
T.V.A 20%			0.00
Montant T.T.C			0.00
Impasse des Aubépines 310*3			
délimitation d'accotement	ml	620.00	0.00
Fourniture, transport et mise en œuvre de grave émulsion pour reprofilage 50 Kg/m ²)	T	75.00	0.00
Exécution d'un revêtement bicouche	m ²	930.00	0.00
Montant H.T			0.00
T.V.A 20%			0.00
Montant T.T.C			0.00
Chemin Le Collombier 15*12			
délimitation d'accotement	ml	30.00	0.00
Fourniture, transport et mise en œuvre de grave émulsion pour reprofilage (50 Kg/m ²)	T	15.00	0.00
Exécution d'un revêtement bicouche	m ²	180.00	0.00
Montant H.T			0.00
T.V.A 20%			0.00
Montant T.T.C			0.00
Chemin de la Charmille 150*4			
délimitation d'accotement	ml	300.00	0.00
Fourniture, transport et mise en œuvre de grave émulsion pour reprofilage (50 Kg/m ²)	T	50.00	0.00
Exécution d'un revêtement bicouche	m ²	600.00	0.00
Montant H.T			0.00
T.V.A 20%			0.00
Montant T.T.C			0.00
Chemin de la Vaissière (village+traverse) 66*4			
délimitation d'accotement	ml	132.00	0.00
Fourniture, transport et mise en œuvre de grave émulsion pour reprofilage (50 Kg/m ²)	T	20.00	0.00
Exécution d'un revêtement bicouche	m ²	264.00	0.00
Montant H.T			0.00
T.V.A 20%			0.00
Montant T.T.C			0.00
Montant H.T			0
T.V.A 20%			0
Montant T.T.C			0.00